

Séance du 08 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le huit juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire.

Présents : Mmes et MM BAREILLE, CAPDEVOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX*****

Absent ayant donné procuration : Mme BERGÉ (M. PEYROULET)***

Absents excusés : MM. DOUARD, CAMPOS, CUYALA-PROVENCE, ALLANOT.*****

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

oo

Objet : Personnel - Création de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il indique qu'il convient renforcer les effectifs du service technique et de créer un poste au titre de l'avancement de grade.

Emploi créé	Nombre d'heures	Date de création
Adjoint technique	35h	01/09/2022
Adjoint d'animation principal 2° classe	35h	01/09/2022

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE ▪ la création de l'emploi permanent ci-dessus détaillé,

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le Maire,



Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	19

CONVOCAATION	
Date :	05/07/2022
Affichage :	05/07/2022

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Publication le :
N° 2022-60D